

ECOLE ELEMENTAIRE  
8, place des écoles  
36620 REUILLY

☎ 02 54 49 20 83

## Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire

du mardi 26 septembre 2008

### Participants :

Sont présents :

les enseignants:

Mmes AIREAULT, AUSSEUR, BOLE-BESANÇON, JOGUET, MOREL, MYCAT, PINEAU et POUFFARY.  
M. JOGUET

Les parents élus :

Mmes HAAS, JOLLY, PLANCHE, VAILLANT et M. DUCLOS ainsi que les parents élus de l'école maternelle

Représentants de la municipalité :

### Secrétaires de séance :

Mme PINEAU

### Excusés :

M. SENEÉ, Inspecteur de l'Education nationale  
M. BERTRAND, Maire de Reuilly  
M. PINOTEAU (adjoint chargé des affaires scolaires)

### ORDRE DU JOUR :

- mise en œuvre de l'aide aux enfants en difficulté d'apprentissage

### Présentation du dispositif

Les 60 heures libérées suite à la suppression du samedi matin, sont affectées à l'aide aux élèves en difficulté. Nous avons décidé de les répartir comme suit :

10 h. de bilan - concertation

50 h. d'aide directe aux élèves

Pour nos écoles, les journées retenues sont les lundis, mardis et jeudis à raison de 40 mn. de 16 h. 30 à 17 h. 10.

La taille des groupes d'élèves sera comprise entre 2 et 6 élèves et leur composition sera variable d'une période à une autre.

L'I.E.N. de la circonscription a validé ce dispositif. Ce dernier fera l'objet d'une évaluation finale.

Si un enseignant est absent, la séance est annulée sans possibilité de report.

### Mise en œuvre

Les élèves ont été choisis après des évaluations (CP) ou après observation des résultats et des attitudes en classe durant le mois de septembre.

Il apparaît que 35 élèves de l'école élémentaire relèvent de cette aide soit 30 % des effectifs.

Les parents ont été destinataires d'un document récapitulant les compétences à consolider ainsi que d'un calendrier faisant apparaître les journées d'aide. Ils seront reçus par les enseignants pour un entretien.

Dans un premier temps, les enseignants de maternelle viendront aider les enseignants de l'école élémentaire puis se consacreront à leurs propres élèves :

	d'abord la GS, en novembre, puis les deux autres sections dès janvier. Pour la sortie à 17 h. 10, trois cas de figure se présentent : les parents viendront chercher leur enfant, l'enfant rentrera seul ou une animatrice se déplacera pour venir chercher les enfants et rejoindre ainsi l'accueil périscolaire. Selon nos sources, cela concernerait 4 ou 5 élèves chaque jour. Le service d'accueil périscolaire sera destinataire d'une liste nominative détaillée jour par jour pour faciliter la gestion de ces enfants.
<b>Questions diverses</b>	
	<i>Pourquoi terminer à 17 h. 10 ?</i>
Conclusion	Dès le mois de juin, les enseignants ont tenu un conseil des maîtres pour élaborer des propositions avant de prendre attache avec Monsieur le Maire. Suite à une réunion, la solution à la fois la moins contraignante pour les familles et pour les services municipaux a été retenue. Les enseignants ont opté pour la répartition 3x40 mn. car des séances de 30 mn. nous paraissaient trop courtes et 2 séances d'une heure trop longues au regard de la durée d'une journée d'enfant.
	<i>Que se passe-t-il pour les enfants aidés à 16 h. 30 ?</i>
Conclusion	Ces enfants seront regroupés sous le préau pour un bref temps de détente (jeux et goûter), le temps que tous les élèves sortent de l'école y compris ceux de l'accueil périscolaire. Il y a continuité du service public pour ces enfants : ils doivent rester sous la surveillance d'un adulte ce qui a pour conséquence le début de l'activité à 16 h. 30.
	<i>Y a-t-il eu des refus ?</i>
Conclusion	A ce jour, aucun parent n'a refusé l'aide pour cette période. Les parents ont un contrat moral avec l'école : ils s'engagent à ce que leur enfant soit présent pour la durée de la période concernée.
	<i>Y aura-t-il un allègement des devoirs pour ces enfants ?</i>
Conclusion	Nous ne l'avons pas prévu mais nous pouvons y réfléchir. Nous tenons à préciser que les devoirs ne concernent que des travaux déjà préparés en classe. Ils font l'objet d'une révision à la maison.
	<i>Peut-on connaître les supports utilisés ?</i>
Conclusion	Les supports ne seront pas les manuels scolaires. Ces enfants ont en commun un manque de méthodologie, une faible clarté cognitive, des stratégies de mémorisation défaillantes et une faible capacité de concentration. Nous avons choisi d'utiliser des détours pédagogiques. Il nous paraît indispensable de mettre du sens dans l'activité de l'élève : qu'il sache pourquoi il fait ce qu'il fait, comment il s'organise pour réussir, en quoi cela répond aux préoccupations du maître concernant ses difficultés. Lors de nos commandes de matériel scolaire en juin, nous avons anticipé nos besoins en achetant des matériels spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'école est levée à 17 h. 50 (durée : 50 mn.).

Les Directrices des écoles,  
présidentes de ce Conseil d'école extraordinaire,  
Mmes JOGUET et MOREL

La secrétaire de séance :